

Montréal, le 5 septembre 2024

Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec
au sein de la fédération canadienne
Envoyé via courriel : comite.consultatif.2024@justice.gouv.qc.ca

Objet : Mémoire présenté par le Centre consultatif des relations juives et israéliennes sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne

Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Le Centre consultatif des relations juives et israéliennes (CIJA) vous remercie de lui permettre de vous présenter ses commentaires dans le cadre de la présente consultation portant sur *les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne*.

Le CIJA est l'agence de représentation des institutions de la communauté juive québécoise. Il sert de lien entre la communauté juive et les trois paliers du gouvernement, les représentants des médias, les communautés culturelles, le monde des affaires, les universités et la société civile.

En tant que Québécois, Juifs et citoyens impliqués, nous pensons qu'il est nécessaire et important de faire entendre notre voix devant le Comité.

Nous présentons donc ci-dessous nos recommandations dans le cadre du processus de délimitation des circonscriptions électorales.

INTRODUCTION

La communauté juive est fière de faire partie de la fabrique et de l'histoire du Québec, ayant une présence continue de près de 260 ans. Aujourd'hui notre communauté compte environ 90 000 personnes dont 70% sont nés au Québec et un autre 10% y vit depuis plus de 25 ans. L'arrivée de nombreux juifs sépharades du Maroc et de la France au cours du dernier demi-siècle fait en sorte que 25% de notre communauté est maintenant francophone et que l'immense majorité est bilingue.

Notre communauté est fière de son enracinement dans la société québécoise qui est notamment démontré par notre contribution aux mouvements syndicaux et féministes du XX^{ème} siècle, par exemple avec Leah Roback, ou par les nombreux membres de notre communauté ayant façonné le monde des affaires ou le milieu culturel.

De plus, communauté juive partage avec ses concitoyens un ensemble de valeurs qui caractérisent notre société : protection des droits et des libertés individuels, égalité des sexes, liberté de conscience et d'opinion, neutralité de l'État en matière religieuse.

Vous verrez que notre mémoire est basée sur ces valeurs communes et sur l'espoir que nous avons de voir le Québec jouer un rôle de leadership au sein de la Fédération canadienne, comme il a si souvent su le faire.

I. LES POUVOIRS DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains définit le partage des responsabilités en matière d'immigration entre le Québec et le Canada. En résumé, selon cet Accord, le Québec est responsable de la sélection des immigrants économiques, des réfugiés se trouvant à l'étranger, ainsi que des demandes examinées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui répondent à ses critères. Par contre, Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection, mais le Québec assure le suivi des engagements pris. La gestion des demandes d'asile présentées au Canada relève exclusivement des autorités fédérales.

En prenant en compte les spécificités de la société québécoise, il est important que le Québec puisse avoir un maximum de marge de manœuvre dans la sélection des personnes cherchant à s'établir au Québec.

L'immigration joue un rôle essentiel dans la formation du tissu culturel, social et économique de toute nation. Le Québec, avec sa riche histoire et sa population diversifiée, ne fait pas exception. En tant que communauté aux nombreuses valeurs communes avec la société québécoise, nous trouvons qu'il est essentiel de s'assurer que ce rôle continue d'être mis en œuvre de manière positive.

Interculturalisme

Nous aimerions partager ici quelques réflexions sur une valeur québécoise qui revêt une importance en matière d'immigration : l'interculturalisme.

L'interculturalisme est un concept qui vise à promouvoir l'interaction, le dialogue et la compréhension entre les différentes communautés culturelles. Il encourage l'intégration des nouveaux arrivants et des groupes culturels minoritaires dans la société dans son ensemble, tout en favorisant la préservation de la langue, de la culture et de l'identité francophone du Québec.

Nous pensons que les politiques d'immigration qui s'appuient sur une approche interculturelle ont réussi à créer un sentiment d'appartenance et d'identité commune parmi tous les résidents du Québec, tout en préservant le patrimoine culturel distinct du Québec.

Il convient de noter qu'une autre approche dominante en dehors du Québec est le multiculturalisme. Si le multiculturalisme et l'interculturalisme reconnaissent et valorisent tous deux la diversité culturelle, ils diffèrent dans leur mise en œuvre et leur orientation.

En outre, l'interculturalisme au Québec se traduit par des avantages économiques. Une société diversifiée et inclusive attire un large éventail de talents et de compétences, ce qui en fait une destination attrayante pour les immigrants qualifiés. Les nouveaux arrivants apportent leur expertise, leur créativité et leur esprit d'entreprise à l'économie locale, ce qui confère au Québec un avantage concurrentiel sur le marché mondial.

Alors que les politiques et les approches en matière d'immigration continuent d'évoluer au fil du temps au Québec, nous pensons qu'il est souhaitable de veiller à ce que l'interculturalisme continue de jouer un rôle prépondérant. L'un des principaux avantages de l'interculturalisme réside dans sa capacité à renforcer la cohésion sociale et à réduire les conflits sociaux.

En promouvant le dialogue et le respect mutuel, l'interculturalisme atténue la formation d'enclaves culturelles isolées susceptibles d'engendrer des tensions et des malentendus. Un engagement commun en faveur de l'interculturalisme nourrit un sentiment d'appartenance et d'unité parmi tous les résidents, favorisant une identité collective qui transcende les origines culturelles individuelles.

Il est donc primordial que le processus d'immigration au Québec veille à ce que les immigrants adhèrent aux valeurs communes du Québec tout en encourageant les candidats à l'immigration à enrichir le Québec de leur culture.

Que ce soit en matière d'enjeux de compétence fédérale impactant le Québec ou qu'il s'agissent d'enjeux d'immigration de compétence du Québec, nous sommes d'avis que le concept d'interculturalisme doit donc continuer à faire partie intégrante des politiques d'immigration au Québec.

Immigration et communauté juive

Immigration économique

De ses premières contributions économiques à son impact significatif sur la culture, l'éducation et l'activisme social, l'héritage de la communauté juive est un héritage de progrès et d'inclusion. Leur engagement inébranlable à construire une société harmonieuse et diversifiée a contribué à faire du Québec un endroit prospère et dynamique qui embrasse les valeurs de tolérance, d'empathie et de progrès pour tous ses résidents.

Les membres de la communauté juive sont depuis longtemps des membres actifs des sociétés où ils se sont installés au fil des siècles. Au Québec, l'accueil de l'immigration juive peut constituer un nouveau vivier de professionnels qualifiés, d'entrepreneurs et d'ambassadeurs culturels. De nombreux membres de la communauté juive hors Québec possèdent un haut niveau d'éducation et d'expertise dans divers domaines, ce qui peut contribuer à combler les pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs clés et à stimuler la croissance économique.

Les premiers Juifs sont arrivés au Québec dans les années 1760 et se sont installés dans des régions telles que Trois-Rivières, la ville de Québec, le port de Montréal (aujourd'hui le Vieux-Montréal) et d'autres régions du Québec. La première synagogue, la Spanish & Portuguese, a été fondée en 1768 près du port de Montréal. Les Juifs ashkénazes fuyant les persécutions en Europe de l'Est ont trouvé un refuge au Québec, ajoutant à sa diversité. Ils ont établi une présence dynamique et ont contribué de manière significative à la croissance économique de la province. À partir de la fin des années 50 et débuts des années soixante et sur plusieurs années par la suite, le Québec a connu une importante vague d'immigration de Juifs sépharades francophones principalement en provenance du Maroc qui ont choisi le Québec notamment en raison de la langue française mais aussi des valeurs québécoises qui les ont interpellés. La communauté juive a créé et soutient plusieurs institutions qui profitent à l'ensemble des Québécois, dont l'Hôpital général juif. La communauté juive a également contribué aux succès économique, culturel et universitaire de Montréal, que ce soit grâce à des entreprises emblématiques telles que Seagram's, Steinberg's, Brown's, Dorel Industries et Aldo, à des grands promoteurs comme Azrieli, Marcel Adams, Canderel ou grâce au soutien qu'elle apporte à l'Orchestre symphonique de Montréal, au Musée des beaux-arts de Montréal, à l'Université McGill et à l'Université de Montréal.

Depuis plus de 160 ans, la communauté juive répond aux besoins de ses membres en matière d'immigration. Au départ, trois organismes distincts, Emploi Juif Montréal (JEM), les Services à la famille juive (JFS) et les Services d'aide à l'immigration juive (JIAS) se sont réunis en 2008 pour former l'organisme actuel sous le nom d'Ometz, qui signifie « Courage » en hébreu. Chaque année, plus de 12 000 personnes profitent de nos services d'intervention, de prévention et de soutien, ainsi que d'autres programmes visant à améliorer la qualité de vie.

Comme exemple plus récent, nous citerons les juifs Français qui ont au cours des dernières années fait le choix difficile de quitter leur pays en raison de l'hostilité et de la haine dont ils ont été victimes de la part de certains individus et qui ont choisi le Québec comme terre d'accueil via l'*Initiative France Montréal* (un programme géré par l'Agence Ometz depuis 2015).

En outre, la promotion de l'immigration juive peut favoriser les échanges et la compréhension interculturels, en encourageant la tolérance et l'inclusion au sein de la société québécoise. Elle peut contribuer à combler le fossé entre les diverses communautés et à créer un environnement plus cohésif et harmonieux pour tous les résidents.

Le Québec devrait promouvoir activement son environnement accueillant et inclusif, notamment auprès des communautés juives francophones, notamment en France et en Belgique étant donné la hausse de l'antisémitisme affligeant ces pays. Des procédures d'immigration transparentes et efficaces, associées à un soutien ciblé à l'intégration, peuvent faire du Québec une destination attrayante pour les immigrants juifs à la recherche d'un nouveau foyer.

Immigration humanitaire, réfugiés et demandeurs d'asile

La communauté juive a connu une histoire tumultueuse, marquée par les persécutions, la discrimination, l'insécurité et les migrations forcées, qui s'étend sur plusieurs siècles. À la lumière de leurs expériences, la mise en œuvre de politiques d'immigration fondées sur les principes des droits humains et le respect du droit international des réfugiés devient non seulement essentielle, mais aussi profondément significative pour toutes les populations vulnérables.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance des politiques d'immigration fondées sur les droits humains. Le respect du droit international des réfugiés garantit que les personnes qui fuient les persécutions se voient accorder l'asile et ne soient pas contraintes de retourner dans des situations dangereuses. Il illustre la notion de responsabilité collective qui consiste à offrir un refuge sûr à ceux qui en ont besoin.

Plus récemment, lors de l'éclatement de la guerre en Ukraine le Gouvernement du Québec a eu une attitude exemplaire. En effet, alors que plusieurs provinces tardaient à confirmer les services auxquels les réfugiés ukrainiens, dont plusieurs juifs faisaient partie, le ministère de l'Immigration du Québec a rapidement travaillé avec les intervenants pour assurer l'accès aux services tel que l'éducation. Nous tenons à souligner que nos organisations, telle l'Agence Ometz faisaient partie de groupes pancanadiens d'agence d'aide aux immigrants et réfugiés et que nous entendions souvent comme commentaire que le Québec était la province qui avait été la plus rapide à agir. D'ailleurs, l'Agence Ometz a elle-même accueilli plus de 230 réfugiés ukrainiens et mène diverses actions de coordination des ressources communautaires, tant au niveau local que national.

Les politiques fondées sur les droits humains favorisent l'inclusion et encouragent l'intégration des réfugiés dans la société, ce qui leur permet de reconstruire leur vie, de contribuer à leur patrie d'adoption et d'enrichir leur nouvelle communauté. En outre, le respect des droits internationaux des réfugiés favorise la coopération et la solidarité mondiales, témoignant d'un engagement commun en faveur de la protection des personnes vulnérables. Cette coopération contribue à renforcer les relations entre les nations, ce qui se traduit par des relations internationales plus stables et plus harmonieuses.

Bien que les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection, le Québec assure le suivi des engagements pris.

Or, il est important pour le Québec, y compris dans les cas de regroupement familiale, de pouvoir s'assurer d'avoir toujours davantage de politiques d'immigration fondées sur les **principes des droits de la personne** et de **l'égalité entre les femmes et les hommes**, ainsi que sur le respect des valeurs communes au Québec et de la non-violence. Le respect des principes des droits humains dans les politiques d'immigration n'est pas seulement un impératif moral, mais aussi une étape vers la création d'une communauté plus inclusive et plus empathique.

II. LA CAPACITÉ DU QUÉBEC DE PARLER DE SA PROPRE VOIX À L'INTERNATIONAL

Bien que plusieurs états fédérés aient mis en place des représentations à l'étranger, le Québec se distingue parmi ceux-ci par la profondeur et l'étendu de son réseau de représentation à l'étranger, un atout stratégique qui reflète

sa volonté de promouvoir ses intérêts et de jouer un rôle à l'international. Ce réseau, présent dans plusieurs pays, permet au Québec de tisser des relations politiques, économiques et culturelles indépendamment du Canada, renforçant ainsi sa présence sur la scène mondiale. La spécificité de ce modèle réside dans la capacité du Québec à agir directement en tant qu'entité distincte, notamment dans des secteurs clés comme la culture, l'économie, et les autres domaines de compétences provinciales tel que le veut la doctrine Gérin-Lajoie.

Dans un contexte global de plus en plus interconnecté, ce réseau de représentation doit être appelé à jouer un rôle encore plus crucial. Le Québec a tout intérêt à approfondir ses liens avec diverses régions du monde, et ce, afin de diversifier ses partenaires commerciaux, culturels et politiques. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale visant à renforcer son autonomie tout en profitant des opportunités qu'offrent les nouvelles dynamiques géopolitiques. En cultivant des relations plus étroites avec des pays et des régions clés, le Québec peut non seulement accroître son influence mais aussi assurer une meilleure intégration dans les circuits économiques mondiaux.

L'ouverture du Bureau du Québec à Tel-Aviv (BQTA), la première représentation québécoise au Moyen-Orient, est un exemple concret de cette volonté d'expansion et de diversification des partenariats. Grâce à sa localisation stratégique, le BQTA ouvre de nouvelles perspectives pour le Québec, notamment en s'appuyant sur les Accords d'Abraham, qui ont permis de normaliser les relations entre Israël et plusieurs pays arabes. Ces accords, signés en 2020 et étendu à de nouveaux depuis, ont marqué un tournant historique en permettant la normalisation des relations diplomatiques entre Israël et plusieurs pays arabes, tels que les Émirats arabes unis, Bahreïn, le Soudan et le Maroc. En établissant un bureau de représentation à Tel-Aviv, le Québec se place au cœur d'un réseau de coopération économique, technologique et culturel en pleine expansion. Israël, avec son économie dynamique, son secteur technologique de pointe, et ses liens de plus en plus étroits avec ses voisins arabes, offre une plateforme idéale pour le Québec pour tisser des partenariats dans toute la région. Les Accords d'Abraham facilitent non seulement les échanges commerciaux, mais ouvrent aussi des portes à des collaborations dans divers secteurs tels que l'innovation, la sécurité, et la culture, permettant ainsi au Québec de renforcer sa présence au Moyen-Orient de manière significative et durable.

Nous recommandons que ce bureau grandisse car il permettra au Québec de s'intégrer dans un réseau économique en pleine mutation, tout en établissant des liens culturels avec une région qui, jusqu'à présent, était moins accessible pour les échanges québécois.

À travers cette initiative, le Québec se positionne comme un acteur dynamique et proactif sur la scène internationale, prêt à saisir les opportunités offertes par les évolutions géopolitiques contemporaines. Le BQTA, en tant que vecteur de la culture et de l'économie québécoises au Moyen-Orient, symbolise une nouvelle ère de coopération internationale pour le Québec. En capitalisant sur ces relations, le Québec peut renforcer son rôle sur la scène mondiale tout en continuant à promouvoir ses valeurs distinctes et son identité unique.

Contribution du Québec sur la scène internationale

Le Québec, en raison de son histoire unique, de ses valeurs distinctives et de sa culture, peut être appelé à jouer un rôle dans la gestion de divers enjeux internationaux. Cette capacité à agir sur la scène mondiale découle non seulement de son identité propre, mais aussi de sa volonté de défendre ses intérêts et ses valeurs dans des contextes globaux. Depuis le début du XXI^{ème} siècle, le Québec a de plus en plus pris des positions indépendantes qui reflètent sa vision particulière du monde, soulignant ainsi son autonomie et son désir d'influencer les affaires internationales de manière conforme à ses principes.

Un exemple récent de cette approche distinctive s'est manifesté après le 7 octobre. Contrairement au Canada, qui a rapidement demandé un cessez-le-feu, le Québec a adopté une position plus nuancée, conditionnant son appel à un cessez-le-feu à la libération des otages et rappelant plusieurs fois via la voix du Premier ministre ou d'autres ministres le droit d'Israël à se défendre face à un groupe terroriste comme le Hamas. Nous pensons qu'il est positif

de voir le Québec faire porter sa voix, surtout dans un contexte où celle du Canada est fortement diminuée et en perte de crédibilité.

De manière similaire, le Québec a démontré son engagement envers les droits humains et l'égalité des genres lors des manifestations *Women-Life-Freedom* en Iran. La ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Martine Biron, a rapidement apporté son soutien au mouvement, soulignant les valeurs québécoises de neutralité de l'État en matière religieuse, de respect des droits des femmes et du principe de l'égalité homme femme. En prenant position de manière aussi affirmée, le Québec a montré qu'il était prêt à défendre ses valeurs sur la scène internationale, en faisant le lien entre les luttes mondiales pour les droits humains et ses propres principes de liberté et d'égalité.

Enfin, la plus grande constance des 15 dernières années est de voir que le Québec a démontré son autonomie en matière de politique climatique et ce, sous des gouvernements de différentes formations politiques. Durant son mandat, l'ancien Premier ministre Charest a mis en place un partenariat novateur avec la Californie pour créer une bourse du carbone, un système de plafonnement et d'échange des émissions de gaz à effet de serre. Ce projet pionnier a permis au Québec de jouer un rôle de leader dans la lutte contre les changements climatiques, en collaborant directement avec un des États les plus influents des États-Unis. Cette initiative a non seulement renforcé la crédibilité du Québec en tant qu'acteur engagé sur la scène environnementale, mais elle a également préparé le terrain pour des actions futures. Cet engagement a été reconnu au niveau international, comme en témoigne l'invitation récente du premier ministre François Legault à l'ONU pour parler d'environnement.

Nous pensons que les exemples nommés ici illustrent clairement qu'il est non seulement acceptable, mais aussi souhaitable de voir le Québec jouer un rôle actif sur la scène internationale lorsqu'il est capable d'apporter un leadership constructif. En agissant avec discernement et en s'appuyant sur ses valeurs distinctives, le Québec peut enrichir les débats internationaux et promouvoir des solutions qui bénéficient à la communauté mondiale tout en reflétant ses propres intérêts et principes.

Leadership au niveau de la francophonie

Le Québec, en tant qu'îlot francophone en Amérique du Nord, comprend profondément ce que signifie être francophone en situation minoritaire. Baignant dans une mer anglophone et constamment confrontée à des défis liés à la préservation et à la promotion de sa langue et de sa culture, le Québec a développé une sensibilité particulière aux enjeux des communautés francophones minoritaires à travers le monde. Bien que déjà fortement actif au niveau de l'Organisation Internationale de la Francophonie depuis de nombreuses années, nous pensons que cette compréhension unique confère au Québec une responsabilité morale de tendre la main aux populations francophones qui luttent pour maintenir leur identité linguistique et culturelle dans des contextes où elles sont minoritaires. En agissant ainsi, le Québec peut non seulement renforcer la solidarité entre les communautés francophones, mais aussi contribuer à la préservation et à la vitalité du français sur la scène internationale.

Israël est un exemple marquant de pays où la population francophone est en croissance, en grande partie grâce à l'immigration juive francophone provenant de France, de la Belgique et d'autres pays francophones. Cette communauté, bien qu'elle soit en minorité, joue un rôle de plus en plus visible dans la société israélienne. Cependant, les liens entre cette population francophone et les institutions francophones, comme celles du Québec, restent largement sous-exploités. Le Québec, fort de son expérience en matière de protection et de promotion de la langue française, devrait prendre un rôle de leadership dans le développement des relations avec la communauté francophone d'Israël. Alors que le Canada ne semble pas accorder une attention particulière à cette opportunité, le Québec a tout intérêt à combler ce vide, via le BQTA, en offrant son soutien et en créant des ponts culturels et éducatifs avec cette communauté dynamique.

En prenant ce leadership, le Québec peut non seulement renforcer sa propre position en tant que pilier de la francophonie, mais aussi inspirer d'autres entités à faire de même. En tissant des liens avec les communautés francophones d'Israël et d'ailleurs, le Québec réaffirme son engagement envers la défense et la promotion du

français dans le monde, tout en renforçant son rôle en tant qu'acteur clé au sein de la francophonie internationale. Cette démarche de renforcer les liens avec les communautés francophones de l'étranger, est non seulement un devoir moral, mais aussi une stratégie qui permet au Québec de valoriser et d'exporter son expertise en matière de gestion des enjeux linguistiques et culturels, tout en consolidant des partenariats internationaux qui peuvent bénéficier à toutes les parties concernées.

III. LE DROIT DU QUÉBEC DE SE RETIRER D'UN PROGRAMME FÉDÉRAL AVEC PLEINE COMPENSATION

Le Québec a mis en place plusieurs programmes de lutte contre le racisme mais force est de constater que plus doit encore être fait.

Selon les plus récentes données de Statistiques Canada, les crimes haineux les plus fréquemment signalés en 2023 étaient dirigés contre les populations juives, 2SLGBTQIA+ et noires, représentant respectivement 19, 18 et 16 % du nombre total de crimes haineux¹, la communauté juive occupant pour la première fois la première place de ce triste palmarès. L'année dernière, la communauté juive a été la cible de 900 crimes de haine signalés par la police, soit une augmentation de 71 % par rapport à l'année précédente. Bien qu'ils ne représentent que 1% de la population canadienne, les Juifs ont été victimes de 70 % de tous les actes criminels haineux fondés sur la religion.

Une situation similaire est observée au Québec, en un peu plus de 2 mois en 2023 il y a eu plus de crimes et incidents antisémites rapportés au SPVM que pendant toute l'année 2022. Plus précisément, on parle de 131 incidents haineux antisémites à Montréal entre le 7 octobre et le 30 janvier, selon la police².

Bien que la plupart des Québécois rejettent toute forme de haine, l'antisémitisme est un phénomène persistant au Québec comme ailleurs.

Suite au massacre commis par le Hamas le 7 octobre 2023, la communauté juive partout à travers le monde a été la cible d'une hausse fulgurante de l'antisémitisme; les antisémites prétextant la guerre défensive d'Israël contre le Hamas à Gaza. Il s'agit là d'une accélération de la recrudescence inquiétante d'antisémitisme au cours ces dernières années en Occident, principalement en raison de la montée de la radicalisation en Europe et ailleurs, et de la crise de légitimité de la démocratie dans plusieurs pays occidentaux.

La hausse de l'antisémitisme est souvent le canari dans la mine et est symptomatique d'enjeux de cohésion sociale, d'intolérance, de radicalisation et de polarisation. Il est donc crucial de redoubler d'efforts en matière d'intégration, de vivre-ensemble et de lutte contre le racisme.

Le Québec a souvent fait usage du droit de retrait avec pleine compensation, ce mécanisme spécifique au fédéralisme canadien qui permet aux provinces de se retirer de certains programmes fédéraux tout en recevant la somme équivalente à ce qu'elles auraient dépensé par le gouvernement fédéral au Québec. Ce concept a évolué au fil du temps, mais alors qu'initialement, ce droit s'appliquait à certains programmes sociaux, et il est devenu plus régulier au cours des années 1960 avec l'incursion du fédéral dans des domaines comme l'éducation ou la culture. Le Québec, en particulier, a souvent utilisé ce mécanisme pour préserver sa spécificité culturelle et sociale, en se retirant par exemple des programmes de soins de santé ou d'éducation tout en continuant de recevoir des fonds fédéraux pour financer ses propres initiatives. Il est à noter que les demandes de droit de retrait se heurtent toujours à une résistance initiale de la part du gouvernement fédéral.

Cette capacité à se retirer de certains programmes fédéraux avec une compensation a permis au Québec de maintenir une certaine autonomie tout en bénéficiant des avantages financiers du fédéralisme canadien. Ce droit

¹ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240725/dq240725b-fra.htm>

² <https://globalnews.ca/news/10294929/antisemitism-canada-since-oct-7/>

est non seulement un pilier de l'autonomie provinciale, mais il constitue aussi un outil essentiel pour les provinces qui cherchent à adapter les programmes fédéraux à leurs propres priorités et réalités. Les prochains passages de ce mémoire soumettront qu'il est temps pour le Québec d'utiliser ce levier pour obtenir plus d'autonomie dans les programmes de lutte contre le racisme.

Au niveau du fédéral, notre communauté a malheureusement eu à constater certaines lacunes inquiétantes. Un exemple frappant est la subvention accordée par le gouvernement à Laith Marouf, un consultant en antiracisme qui s'est avéré être un antisémite notoire. Laith Marouf a reçu des fonds pour un programme censé lutter contre le racisme, malgré ses propos publics explicitement antisémites. Ce scandale a soulevé des questions sur les critères de sélection du gouvernement fédéral et la surveillance des bénéficiaires des subventions. Bien que le gouvernement ait entrepris des actions légales pour récupérer ces fonds, cet incident a mis en lumière une défaillance grave dans l'application de sa stratégie antiracisme.

Vu les besoins importants, le Québec devrait pouvoir utiliser son droit de retrait avec pleine compensations des différents programmes de lutte contre le racisme du gouvernement fédéral. Nous recommandons que les compensations nouvellement libérées soient obligatoirement utilisées par le Québec à des fins de lutte contre le racisme y compris la création formelle d'un ministère qui mettrait en place des programmes tenant compte des spécificités de la société québécoises et de nos valeurs communes.

CONCLUSION

Nous vous remercions de nous avoir permis de nous exprimer sur ces enjeux.



Eta Yudin
Vice-Présidente Québec
CIJA